



Procès-verbal

de la 15^{ème} assemblée générale de l'Association des Rapin de Suisse
du 04.06.2023 - à « la Suite » Payerne

1 Ouverture de l'assemblée et introduction du président

Le co-président Claude Rapin souhaite la bienvenue et déclare que l'assemblée de l'Association est ouverte. Les membres de l'association ont été convoqués statutairement à cette séance et ont pris connaissance de l'ordre du jour. Chaque membre du nouveau comité se présente. Pour rappel, il s'agit de Claude Rapin, Marc-Henri Rapin, Pascale Rapin, Paulette Rapin et Etienne Rapin.

Le quorum n'est pas atteint avec 29 membres étant présents, 17 membres se sont excusés. Nous pouvons valablement siéger, mais nous ne pouvons pas prendre de décision concernant la modification des Statuts de l'association.

2 Scrutateurs à désigner

2 membres sont sollicités et acceptent cette fonction durant l'assemblée : Maryam Salamé et Sylvain Rapin.

3 Adoption de l'ordre du jour

Celui-ci est lu par le Président de l'association, Claude Rapin. Il est accepté, tel que présenté, par vote à main levée.

4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin et extraordinaire du 6 novembre 2022 à Payerne.

Celui-ci est lu par la secrétaire de l'association, Pascale Rapin. Il est accepté, tel que présenté, par vote à main levée.

5 Présentation et adoption des comptes 2022

A- Les comptes sont présentés par le trésorier de l'association, Marc Henri Rapin :

Comptes 2022

- Cotisations - recettes : 0 CHF (les cotisations ne sont pas demandées pour l'année 2022 à cause du Covid)
- Frais de port, convocations et assemblée générale : 800.- CHF
- Frais généraux et du compte CCP : 200.- CHF
- Frais du site Internet : 150.- CHF
- Déficit de l'exercice : 1'150.- CHF

B- Rapport des vérificateurs des comptes pour l'année 2022 :

Les vérificateurs Jean-Christophe Rapin et Jean-Claude Rapin affirment que les comptes sont tenus avec ordre et exactitude, les mutations enregistrées au fur et à mesure, ce qui permet un contrôle précis des rentrées de cotisations et le caissier a présenté les pièces demandées.

En conclusion, les comptes sont équilibrés. Les vérificateurs félicitent Marc-Henri Rapin pour son excellent travail et invitent l'assemblée à approuver les comptes en donnant décharge au caissier et aux vérificateurs.

Les comptes tels que présentés sont approuvés et il en est donné décharge à l'unanimité par main levée.

Pour rappel et selon l'article 22 des statuts, Sylvain Rapin nous précise que l'exercice de l'association débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

6 Accueil des nouveaux membres

Il est demandé à chacun des nouveaux membres de se présenter. Ils sont accueillis par des chaleureux applaudissements. Le nombre total des membres s'établit à 88, dont 17 nouvelles inscriptions en 2023.

7 Budget 2023 : présentation et adoption

Estimation des cotisations - recettes : 1500.- CHF
Frais de port, convocations et assemblée générale : 180 + 900.- CHF
Frais généraux et du compte CCP 90.- CHF
Frais du site internet : 150.- CHF
Atelier généalogie : 150.- CHF
Excédent de l'exercice : 30.- CHF

Le budget, après une présentation de Marc-Henri Rapin, est adopté à l'unanimité tel que présenté (excédent de 30.- CHF entre les recettes et les dépenses.)

8 Cotisations 2023

Aucun changement n'est présenté puisque notre Association peut faire face aux frais :
20.- Frs en individuel et 30.- Frs pour une famille vivant sous le même toit.

9 Admissions, démissions, radiations

Admissions : 17
Radiation : aucune

Décès : Mr Jean Paul Rapin (fondateur de l'Association)
Mr Georges Rapin (Lausanne)

10 Election des vérificateurs

Jean-Claude Rapin rappelle que nos trois vérificateurs sont fidèles depuis plus de dix ans ! Selon les statuts, les élections statutaires de l'association ont lieu tous les deux ans.

Jean-Claude propose : 3 vérificateurs comme suit : 1° principal, 2° suppléant, et 3° remplaçant.

Chaque année, le principal démissionne, remplacé par 2° qui est remplacé par 3°, et nouveau remplaçant élu.

Lydia Rapin propose de faire ceci, mais avec une rotation sur 2 ans. Proposition acceptée.

Aucun nouveau candidat ne se présente ce jour.

11 Site www.rapinsuisse.ch

Le co-Président rappelle à tous les membres de préciser leur adresse mail afin de simplifier la correspondance et limiter les frais d'envoi postaux. Merci à chacun.

12 Atelier d'information sur la généalogie des Rapin

Francis Rapin présente un diaporama résumant son travail de recherche sur la Généalogie des « Rapin ».

Les archives sont plus ou moins faciles à retrouver grâce à internet et aux Archives cantonales qui sont actuellement numérisées et disponibles en ligne.

Cet automne, le comité propose une journée « atelier initiation ».

Une feuille d'inscription est disponible ce jour.

La date et le lieu restent à définir.

13 La prochaine assemblée générale aura lieu à Yverdon le 2 Juin 2024

14 Divers et propositions sorties.

2023 Cousinade Franco-Suisse - Samedi 30 septembre et dimanche 1° octobre

Nos cousins des Vosges nous invitent à une rencontre à Arbois et Besançon. Ils nous précisent maintenant que pour des raisons d'organisation, la date limite d'inscription est fixée au **15 Juin**.

Le délai étant très court, un courrier postal ou mail a été envoyé le 1er Juin à chacun.

2024 Le comité va organiser une journée récréative

2026 sera l'anniversaire des 20 ans de l'association des Rapin de Suisse.

Des festivités seront à planifier par le comité.

Le co-président lève la séance à 10h55 et nous convie à l'apéritif et repas qui sera suivi de la visite du musée CLIN D'AILES de Payerne.

Le co-président :



Claude Rapin

La secrétaire :



Pascale Rapin